

Cours du Soir

But.—Des cours du soir seront organisés en vue de donner aux ouvriers ou apprentis déjà employés dans l'industrie les notions techniques de tous ordres qui peuvent les aider dans l'exercice de leur profession.

Les cours du soir auront un caractère résolument pratique et comprendront deux degrés.

ENSEIGNEMENT.—Les cours organisés pour la session 1911-1912 seront tous du 1er degré.

Ils comprendront notamment les matières ci-après :

Mathématiques élémentaires (Arithmétique, Géométrie, Algèbre).
Mécanique pratique.

Dessin industriel (ouvriers en fer et ouvriers en bois).

Electricité théorique et pratique.

CONDITIONS D'ADMISSION.—L'inscription à ces cours est absolument libre pour tout candidat possédant une instruction primaire élémentaire.

Chacun peut se faire inscrire pour un ou plusieurs cours. L'emploi du temps est arrangé de façon à permettre à chacun de suivre tous les cours du même degré.

Les inscriptions doivent se faire au Secrétariat de la Direction avant le 15 Septembre.

DUREE ET SANCTION DES ETUDES.—Bien que le cours complet puisse être parcouru en deux années, aucun temps n'est fixé pour la durée des études qui dépendra du travail et des aptitudes.

Des certificats seront délivrés à ceux qui auront subi avec succès les examens de sortie.

HEURES ET DUREE DES COURS.—Les cours auront lieu le soir de 8h. à 9h. ½.

Ils commenceront le 1er Octobre et se termineront le 1er Avril. Ils seront suspendus du 24 Décembre au 7 Janvier.

RETRIBUTION.—La rétribution est de un dollar par mois et par cours.

Cette rétribution est payable à l'avance.